

14 place d'Armes  
51220 POUILLON

Tél 03.26.03.18.74

Port. : 06.85.20.73.39

E-mail : ChampCuillierP@aol.com

*Chers clients et amis,**Voici notre lettre du printemps dans laquelle nous parlons de notre actualité.**Nous tenons également à vous exprimer nos remerciements sincères pour votre fidélité et votre confiance.**Grâce à vous, nos ventes ont atteint environ 44 000 bouteilles en 2008 (soit une hausse de 5 %).**Nous mettons tous nos moyens en œuvre pour continuer à vous apporter toute satisfaction par nos produits.**Nous avons modéré notre hausse hormis les bouteilles de forme spéciale (coût de fabrication et de manipulation importants).**Faites-nous le plaisir de votre visite sur notre exploitation mais surtout prévenez-nous auparavant par téléphone ou par mail.**Partagez nos Champagnes, c'est notre meilleure pub !****A noter : notre traditionnelle FETES DES VENDANGES A L'ANCIENNE aura lieu à HERMONVILLE les 10 et 11 octobre 2009***

Sachez déguster nos Champagnes avec plaisir et modération.

# LA LETTRE DU VIGNERON

Avril 2009

*Champagne : un seul mot et tout est dit. Ici la beauté des coteaux, la richesse du patrimoine, l'hospitalité des vignerons ont créé une géographie du bonheur. Venez découvrir notre Route Touristique. Entrez dans les vignes pour respirer les parfums de la sève, sentir la chaleur du soleil sur chaque grains. Les vignerons vous attendent dans leur cave pour vous faire partager leur passion...*

## La champagne candidate pour l'inscription sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO :

Les Paysages du Champagne : c'est l'intitulé retenu pour dénommer le site candidat en tant que paysage culturel.

Les paysages culturels sont définis par l'Unesco comme des "œuvres conjuguées de l'être humain et de la nature qui expriment une longue et intime relation des peuples avec leur environnement". N'est-ce pas le cas exemplaire de la **Champagne Viticole ?**

Sur cette terre singulière, historiquement vouée à la vigne, les hommes ont donné naissance à un vin unique, que le monde entier lui envie. C'est bien là, dans ces paysages que, génération après génération, s'est établie une véritable civilisation du Champagne fondée sur une triple alliance exceptionnelle : terroir, technologie, organisation professionnelle.

*Il faudra attendre juillet 2010 pour connaître la décision du Comité du Patrimoine mondial.*



## Révision de l'aire délimitée de la Champagne.

Elle a été décidée par l'INAO (Institut National de la qualité et de l'Origine) en 2003, suite à la demande du Syndicat Général

des Vignerons de Champagne qui faisait face à de multiples demandes de révisions. Le but de cet élargissement est également de pouvoir répondre à l'explosion de la demande mondiale de Champagne qui ne cessait de croître.

### L'objectif premier est de garantir la qualité et la typicité des Champagnes.

A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le vignoble dépassait 70 000 ha. Puis viennent, l'invasion du phylloxéra et les guerres. Dans les années 70, la surface en production n'était plus que de 17 000 ha. De nos jours, l'aire recouvre 35 280 ha répartis sur 319 communes (sur 280 000 parcelles).

Dans un contexte qui attire les convoitises, des critères bien définis ont été fixés : La zone d'élaboration du Champagne (la région où l'on sait et l'on veut élaborer du Champagne et la zone de production des raisins (communes où l'on peut planter de la vigne A.O.C. en fonction de critère d'usage et de critères liés au milieu naturel).

L'INAO devrait finaliser la nouvelle délimitation de l'AOC Champagne vers 2015. *Les premières vendanges issues des nouvelles parcelles plantées sont envisagées pour 2017. Les premières bouteilles de ces vendanges, pourront donc être dégustées...à partir de 2019.*

**Le but de cette révision est surtout de sauvegarder le bien le plus précieux des viticulteurs : le terroir champenois.**

## Le projet de loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires (Article 24)

« Il est interdit d'offrir gratuitement à volonté des boissons alcooliques dans un but promotionnel, ou de les vendre au forfait. ». Cette mesure vise la suralcoolisation des jeunes. Mais, rédigée de la sorte, elle aurait entraîné, entre autres, l'interdiction de toutes formes de dégustation, sans avoir aucun impact sur le comportement des jeunes.

*Imaginez que les viticulteurs champenois vous offrent un verre.....d'eau pétillante (histoire de rappeler les bulles...)*

Les représentants de notre Interprofession se sont rendus à l'Assemblée pour suivre de près les débats. Ils ont exprimé le souhait de ne pas voir le produit vin, aspect important de la culture française, attaqué de la sorte.

Résultat positif, l'amendement adopté a donné toute satisfaction aux organisations professionnelles viticoles en préservant les dégustations, les salons, foires et fêtes traditionnelles. Le vin échappe à la prohibition.



**ROUTE DU CHAMPAGNE** *Ce n'est pas le Champagne qui prend la route, mais ceux qui veulent en boire. Moins célèbre que la route du rhum, elle mérite néanmoins qu'on y musarde et qu'on s'y désaltère. Suivez les panneaux « route du Champagne » et vous découvrirez beaucoup de beaux endroits.*

*Et n'oubliez pas que l'abus de (mauvaise) conduite est néfaste à la santé du buveur.*